

Conseil arrondissement séance du 10 septembre 2018

Vœu déposé par le Groupe PCF relatif à la rénovation énergétique des bâtiments et à la lutte contre la précarité énergétique

Considérant l'enjeu de la rénovation énergétique des bâtiments dans l'application du Plan Climat de la Ville de Paris

Considérant que la loi relative à la transition énergétique et à la croissance verte (LETCV) de 2015 comporte parmi ses objectifs celui de réduire la précarité énergétique, et qu'à ce titre le Plan climat gouvernemental, publié le 6 juillet 2017, prévoit la diminution de moitié en 10 ans du nombre de ménages en situation de précarité énergétique ;

Considérant que parmi les objectifs de développement durable (ODD-2030) adoptés par l'ONU figure celui d'assurer le droit d'accès à l'énergie pour tout·e·s et d'éradiquer la précarité énergétique,

Considérant que la précarité énergétique a doublé en 10 ans en France, selon les données de l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) et touche désormais près de 12 millions de personnes ;

Considérant d'une part, la mise en place du chèque énergie par la loi de finances 2018, pour un montant moyen de 150 euros annuels par ménage éligible et, d'autre part, l'intention de l'Etat d'augmenter ce montant moyen en 2019 pour atteindre 200 euros, selon l'annonce faite en juillet dernier par le Ministre chargé de l'énergie lors du premier bilan du Plan climat ;

Considérant que ces montants sont insuffisants pour couvrir la majorité des dépenses d'énergie des ménages en situation de précarité énergétique, en raison de la hausse des prix de l'énergie, des bas salaires, de la précarité sociale, réduisant d'autant le pouvoir d'achat des ménages concernés ;

Considérant que la trésorerie des organismes HLM va se voir amputée en 2019 encore plus fortement qu'en 2018, par la conjonction de trois effets résultant de la loi de programmation pluriannuelle des finances publique 2018-2022, de la loi « Elan » en cours d'adoption, et de divers prélèvements :

- nouvelle réduction des crédits d'Etat relatives aux APL,
- mutualisations ou taxes opérées sur les ressources des bailleurs sociaux,
- suppression totale des crédits budgétaires d'Etat alimentant le Fonds national des aides à la pierre (FNAP),

Sur proposition des élu·e·s du Groupe communiste, le conseil arrondissement émet le vœu que :

- **la Maire de Paris demande au Premier ministre et au ministre chargé de l'énergie que le projet de loi de finances 2019 prévoie l'augmentation du chèque énergie à un niveau permettant de subventionner au moins la moitié des dépenses annuelles moyennes d'énergie éligibles des ménages en situation de précarité énergétique, c'est-à-dire de l'ordre d'au moins 500 €, afin de sauvegarder le pouvoir d'achat de ces ménages précaires ;**
- **la Ville de Paris, en liaison avec tous les bailleurs sociaux et l'Adil, ainsi qu'avec les services publics de distribution d'énergie électrique et gazière, organise une campagne d'information sur le chèque énergie en direction des publics éligibles ;**
- **la pérennisation du dispositif « Eco Rénovons Paris » soit décidée en 2019, en tirant les enseignements utiles pour parfaire le dispositif ;**
- **La maire de Paris demande à ce titre à la région Ile de France et à la métropole, cadre de l'application de leurs schémas régionaux climat air énergie, et plan air énergie, quelles subventions sont prévues par participer au cofinancement de rénovations énergétiques des bâtiments existants.**